



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3564 — jeudi 25 Mars 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF, DES CONVENTIONS, PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR DES SOCIETES FAISANT APE 2

### AVIS DES SOCIETES

#### DESIGNATION D'UN TENEUR DE COMPTE

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS «SOTETEL» 3

#### RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SICAV AMEN 3

AMEN PREMIERE SICAV 4

#### ASSEMBLEES GENERALES

SICAV RENDEMENT 5

SICAV CROISSANCE 5

SICAV TRESOR 5

SICAV PROSPERITY 6

SICAV OPPORTUNITY 6

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 6

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION SIMPAR 7

### COURBE DES TAUX 7

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

### ANNEXE

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009  
- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS MONOPRIX

## COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés, s'établit comme suit :

Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
	Dénomination	Siège social
1 <b>Arab Financial Consultants-AFC</b> 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
	ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
	SERVICOM	Cité Ishbilila Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2 <b>AXIS CAPITAL BOURSE</b> 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
	Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3 <b>Amen Invest</b> Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4 <b>BNA Capitaux</b> 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
	Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
	Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
	Société Frigorifique et Brasserie de Tunis - SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
	ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
	SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS- SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
	BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
	POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
	TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
	ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082- Tunis- Mahrajène
	Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 -1080 Tunis Cedex.	
5 <b>Compagnie Gestion et Finance</b> Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis
6 <b>Cofib-Capital Finances- CCF</b> 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville -1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
	Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
	Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
	Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne -CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
7 <b>Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF</b> 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweïtienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
	Arab International Lease-AIL	11, Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
8 <b>Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH</b> 1, rue 8000 angle 11 Kheireddine Pacha 1002 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
	Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
9 <b>Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI</b> 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID -1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia

DESIGNATION D'UN TENEUR**AVIS DES SOCIETES**DE COMPTE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications  
 «SOTETEL»  
 Siège Social : Z.I Charguia II Aéroport  
 Capital Social de 23.184.000 DT  
 R.C : B 150811998  
 M.F : 13889 X A M 000

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL» porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, qu'elle a confié à la BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, sis à 27 bis rue du Liban Lafayette 1002 Tunis, la tenue et la conservation des comptes en valeurs mobilières, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, et ce, en remplacement de COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en bourse.

2010 AS - 154

RESOLUTION ADOPTÉES**S I C A V A M E N**

**S o c i é t é d ' I n v e s t i s s e m e n t à c a p i t a l v a r i a b l e**  
**S i è g e S o c i a l : A v e n u e M o h a m e d V**  
**1 0 0 2 T u n i s**

**Assemblée Générale Ordinaire 2009 à tenir le Vendredi 19 Mars 2010 à 16.00 Heures.**

**Résolutions adoptées****PREMIÈRE RÉOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée l'unanimité des voix.

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs de :

- Madame Hédia JELLOULI
  - Monsieur Houssein MOUELHI
  - SICOF
  - ASSURANCES HAYETT
  - AMEN INVEST
  - TUNISYS
  - Monsieur Youssef BEN GHORBEL
- arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer:

- Madame Hédia JELLOULI
- Monsieur Houssein MOUELHI
- SICOF
- ASSURANCES HAYETT
- AMEN INVEST
- TUNISYS
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

En qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :  
 Qui prendra fin lors de l'Assemblée  
 Générale Ordinaire qui statuera  
 sur les états financiers de l'exercice :

- Monsieur Hatem ZAARA	2010
- Madame Hédia JELLOULI	2012
- Monsieur Houssein MOUELHI	2012
- SICOF	2012
-ASSURANCES HAYETT	2012
-AMEN INVEST	2012
-TUNISYS	2012
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2012

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2010 à 200D par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée l'unanimité des voix.

**CINQUIÈME RÉOLUTION** Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix. l'unanimité des voix.

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix. l'unanimité des voix.

2010 AS - 155

RESOLUTION ADOPTEES

A M E N P R E M I E R E S I C A V

Société d'Investissement à capital variable  
Siège Social : Avenue Mohamed V  
1 0 0 2 T u n i s

Assemblée Générale Ordinaire 2009 à tenir le Vendredi 19 Mars 2010 à 16.30 Heures.

Résolutions adoptées

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 3,950 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 24-03- 2010.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs de :

- Monsieur Mohamed METHLOUTHI
- Madame Hédia JELLOULI
- Monsieur Houssein MOUELHI
- SICOF
- ASSURANCES HAYETT
- AMEN INVEST
- TUNISYS
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer:

- Monsieur Mohamed METHLOUTHI
- Madame Hédia JELLOULI
- Monsieur Houssein MOUELHI
- SICOF
- ASSURANCES HAYETT
- AMEN INVEST
- TUNISYS
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL

En qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :  
Qui prendra fin lors de l'Assemblée  
Générale Ordinaire qui statuera  
sur les états financiers de l'exercice :

- |                                |      |
|--------------------------------|------|
| -Madame Hédia JELLOULI.        | 2012 |
| -Monsieur Houssein MOUELHI     | 2012 |
| -Monsieur Mohamed METHLOUTHI   | 2012 |
| -SICOF                         | 2012 |
| -ASSURANCES HAYETT             | 2012 |
| -AMEN INVEST                   | 2012 |
| -TUNISYS                       | 2012 |
| - Monsieur Youssef BEN GHORBEL | 2012 |

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2010 à 200D par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**SIXIÈME RÉSOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

ASSEMBLEES GENERALES**AVIS DES SOCIETES (suite)****SICAV RENDEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de SICAV RENDEMENT **25 mars 2010 à 10 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- 2/ Examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2009 et approbation des opérations mentionnées.
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2009 et affectation des résultats.
- 4/ Quitus aux Administrateurs.

---

2010 - AS - 146

— \*\*\* —

**SICAV CROISSANCE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de SICAV CROISSANCE invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 25 mars 2010 à 09 heures, à l'hôtel « AFRICA »**, 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
- 2/ Examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2009 et approbation des opérations mentionnées.
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2009 et affectation des résultats.
- 4/ Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- 5/ Quitus aux Administrateurs.

---

2010 - AS - 147

— \*\*\* —

**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
 Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.  
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba Tunis

Les actionnaires de SICAV TRESOR (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 15<sup>H</sup>00** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 3 décembre 2009 ;

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009;
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
3. Affectation du résultat ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Questions diverses.

---

2010 - AS - 148

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

**SICAV PROSPERITY**

Société d'investissement à Capital Variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis**

Les actionnaires de SICAV PROSPERITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16<sup>H</sup>00** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
3. Affectation du résultat ;
4. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2010 - AS - 149

\*\*\*

**SICAV OPPORTUNITY**

Société d'investissement à Capital Variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis**

Les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16<sup>H</sup>30** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

12. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
13. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
14. Affectation du résultat ;
15. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
16. Quitus aux Administrateurs ;
17. Questions diverses.

2010 - AS - 150

\*\*\*

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

Société d'investissement à Capital Variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba –Tunis**

Les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le **Mercredi 7 Avril 2010 à 16<sup>H</sup>30** au siège social, sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

12. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009 ;
13. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
14. Affectation du résultat ;
15. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
16. Quitus aux Administrateurs ;
17. Questions diverses.

2010 - AS - 151

## AVIS DES SOCIETES\* (suite)

## SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATION SIMPAR

14, rue Masmouda Mutuelleville Tunis

La SIMPAR informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 mars 2010 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2009 et il a arrêté les états financiers relatifs à l'année 2009 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes. Ces états confirment les performances enregistrées en 2009 avec un chiffre d'affaires de 20,725MD contre 15,338MD en 2008 et un résultat net de 3,656MD contre 2,534MD en 2008.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 AC 9

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 25 MARS 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,137%		
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,141%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,144%	1 001,193
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,157%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,182%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,196%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,208%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,224%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,239%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,266%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,285%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,286%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,318%	999,556
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,376%	1 029,780
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,220
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 050,177
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 106,082
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 139,144
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 100,561
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,688
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,903
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,549
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,184

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.





**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**« MONOPRIX »**

Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk 2014 MEGRINE

La SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 6 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr FRADI Mourad (ECC) et Mme BOUGUERRA Kalthoum ( FMBZ).

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

ACTIFS	Notes	31-déc-09	31-déc-08
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		3 445 959	3 445 959
Moins: amortissements		-1 474 797	-1 239 850
	<b>3.1</b>	<b>1 971 162</b>	<b>2 206 109</b>
Immobilisations corporelles		70 644 550	64 161 061
Moins: amortissements		-29 723 803	-24 580 764
	<b>3.1</b>	<b>40 920 747</b>	<b>39 580 297</b>
Immobilisations financières		56 404 117	41 326 337
Moins: provisions		-48 000	-768 000
	<b>3.3</b>	<b>56 356 117</b>	<b>40 558 337</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>99 248 026</b>	<b>82 344 743</b>
Autres actifs non courants	<b>3.2</b>	767 489	703 227
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>100 015 515</b>	<b>83 047 970</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		36 249 306	31 451 444
Moins: provisions		-813 020	-149 808
	<b>3.4</b>	<b>35 436 286</b>	<b>31 301 636</b>
Clients et comptes rattachés		2 972 561	2 400 587
Moins: provisions		-384 732	-287 484
	<b>3.5</b>	<b>2 587 829</b>	<b>2 113 103</b>
Autres actifs courants	<b>3.6</b>	12 983 379	11 252 830
Moins: provisions		-60 661	-60 661
		<b>12 922 718</b>	<b>11 192 169</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>3.7</b>	169 603	90 875
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>3.8</b>	6 948 336	9 540 292
<b>Total des actifs courants</b>		<b>58 064 772</b>	<b>54 238 075</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>158 080 287</b>	<b>137 286 045</b>

**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Capitaux Propres & Passifs	Notes	31-déc-09	31-déc-08
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		18 490 160	18 490 160
Réserves		9 768 016	8 723 016
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		10 304 886	7 849 234
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>38 563 062</b>	<b>35 062 410</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>14 672 223</b>	<b>13 855 142</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>3.9</b>	<b>53 235 285</b>	<b>48 917 552</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>3.10</b>	16 750 000	3 150 000
Autres passifs financiers			
Provisions pour risques & charges			
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>16 750 000</b>	<b>3 150 000</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3.11</b>	72 670 059	67 209 775
Autres passifs courants	<b>3.12</b>	7 919 839	9 204 720
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>3.13</b>	7 505 104	8 803 998
<b>Total des passifs courants</b>		<b>88 095 002</b>	<b>85 218 493</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>104 845 002</b>	<b>88 368 493</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>158 080 287</b>	<b>137 286 045</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**

DESIGNATION	Notes	31-déc-09	31-déc-08
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	<b>3.14</b>	378 371 049	312 333 084
Autres produits d'exploitation	<b>3.15</b>	5 107 660	3 795 650
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>383 478 709</b>	<b>316 128 734</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats des marchandises consommées	<b>3.16</b>	322 220 125	260 502 810
Achats d'approvisionnements		9 723 370	7 477 088
Charges de personnel		18 518 327	16 248 086
Dotations aux amortissements et aux provisions		6 531 913	5 316 796
Autres charges d'exploitation		16 187 399	14 554 288
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>373 181 134</b>	<b>304 099 068</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 297 575</b>	<b>12 029 666</b>
Charges financières nettes	<b>3.17</b>	- 1 071 205	- 652 387
Produits financiers	<b>3.18</b>	6 755 002	4 396 262
Autres gains ordinaires		1 035 014	567 101
Autres pertes ordinaires		-262 463	-28 498
<b>RESULTAT D'ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>16 753 923</b>	<b>16 312 144</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>3.19</b>	-2 081 700	-2 457 002
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>14 672 223</b>	<b>13 855 142</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**

DESIGNATION	Notes	31-déc-09	31-déc-08
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Encaissements reçus des clients		400 020 568	330 748 883
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-383 224 081	-311 908 294
Intérêts payés		-1 129 773	-667 305
Impôts sur les bénéfices payés		-2 385 158	-1 448 674
Autres flux liés à l'exploitation		74 381	67 266
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>13 355 937</b>	<b>16 791 876</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisa. corporel. et incorporel.		-9 296 489	-10 967 352
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-12 819 493	-2 425 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisa.corporel.et incorporel.		22 000	985 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations .financières		234 200	9 580
Intérêts et dividendes reçus		3 965 060	4 272 625
Autres encaissements liés aux activités d'investissements			
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT (affectés aux) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-17 894 722</b>	<b>-8 125 147</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		-10 354 277	-10 354 405
Encaissements provenant des emprunts		15 000 000	
Remboursement d'emprunts		-1 400 000	-1 750 000
Autres flux liés aux activités de financement			
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT (affectés aux) ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>3 245 723</b>	<b>-12 104 405</b>
Incid, des variat, des taux de change sur liqui.et équival. de liquidité			
Flux inter comptes de trésorerie			
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-1 293 062</b>	<b>-3 437 676</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>2 136 294</b>	<b>5 573 970</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>843 232</b>	<b>2 136 294</b>
	<b>3.20</b>		

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**1) PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 18 490 160 dinars tunisiens divisés en 1 849 016 actions de 10 dinars chacune. Elle est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet principalement le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits. Au 31 décembre 2009, la Société exploite 67 magasins et un dépôt sis à Mégrine.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. En matière de TVA, elle est partiellement assujettie.

Durant l'année 2009 le réseau a été étendu par :

- L'ouverture de 7 nouveaux points de vente à savoir Mini M Ezzohour le 11 février 2009, Mini M Bou M'hel le 11 mars 2009, Magasin Kantaoui le 22 avril 2009, Mini M Soliman le 30 mai 2009, Magasin L'Aouina le 20 juin 2009, Magasin Msaken le 21 novembre 2009 et Magasin Central Park le 17 décembre 2009.
- L'exploitation sous l'enseigne MONOPRIX des six magasins de la Société Tunisian Shopping Spaces à savoir Korba, Jerba, Feryana, Rdaief, Jarzis et Mednine à partir du Premier juillet 2009 suite à la prise de contrôle total de cette société par la « S.N.M.V.T ».

**2) PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions de la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Ils sont libellés en Dinars Tunisiens et couvrent une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. Les présents états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration en date du 29 janvier 2010.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers sont ceux préconisés par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

La comptabilité est tenue sur ordinateur et permet d'éditer périodiquement les documents ci-après :

- les états financiers,
- la balance générale,
- les journaux généraux des écritures comptables,
- le grand-livre des comptes,
- le grand-livre auxiliaire des comptes fournisseurs et des comptes clients,
- le justificatif individuel des soldes des comptes fournisseurs et des comptes clients,
- la balance auxiliaire des comptes fournisseurs et des comptes clients.

A partir de l'année 2008, les états financiers sont arrêtés à partir d'un nouveau logiciel « NAVISION » dont une copie a été déposée sur un CD à la Direction de Grandes Entreprises le 27 Décembre 2008 en application de l'article 62 du code de l'IRPP et de l'I.S.

**3) NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES**

**3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'entrée, ceci inclut pour les acquisitions le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à l'acquisition. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

	<b>Taux</b>
<b><u>Fonds de Commerce</u></b>	
-Fonds de Commercial	de 5 % à 10 %
<b><u>Constructions</u></b>	
-Constructions	5 %
<b><u>Installation générale Agencement &amp; Aménagement Constructions</u></b>	
	10 %
<b><u>Matériel de transports des biens</u></b>	
	20 %
<b><u>Installations Techniques</u></b>	
- Portes, vitrines, miroirs	10 %
- Enseignes lumineuses	10 %
- Climatiseurs	10 %
- Matériels sonorisation	15 %
- Transformateurs électriques, Chariots	10 %
<b><u>Equipement de bureau</u></b>	
- Fax	15 %
- Autres équipements de bureau	10 %
<b><u>Matériel et logiciel informatique</u></b>	
- Logiciel	33,33 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Autres câbles, répartiteurs, réseau	10 %

**Nouvelles acquisitions :**

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2009 se rapportant aux immobilisations et aux amortissements sont résumés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**  
**AU 31 DECEMBRE 2009**

COMPTES	Valeurs Brutes					Amortissements					Valeur Nette Comptable 2009
	Au 01/01/2009	Acquisition 2009	Cessions 2009	Reclassement 2009	Au 31/12/2009	Au 01/01/2009	Dotations 2009	Cessions 2009	Reclassement 2009	Au 31/12/2009	
Logiciels	70 179				70 179	66 320	2 966			69 286	893
Fonds de Commerce	3 375 780				3 375 780	1 173 530	231 981			1 405 511	1 970 269
<b>Sous Total 1</b>	<b>3 445 959</b>				<b>3 445 959</b>	<b>1 239 850</b>	<b>234 947</b>			<b>1 474 797</b>	<b>1 971 162</b>
Terrains	4 288 526				4 288 526						4 288 526
Constructions	7 963 364		- 138 802		7 824 562	5 404 618	333 422	- 138 802		5 599 238	2 225 324
Ins. Agen. Const.	2 153 049	20 282		14 948	2 188 279	1 237 135	178 928			1 416 063	772 216
Ins. Techniques	34 507 350	3 412 795		2 531 632	40 451 777	12 786 139	3 572 411			16 358 550	24 093 227
Petits matériels	16 145	1 615			17 760	9 779	1 021			10 800	6 960
Matériel de Transport	0	10 531			10 531	0	269			269	10 262
Instal. Agenc. Amen. Divers	6 998 593	1 692 207		355 250	9 046 050	2 533 830	788 096			3 321 926	5 724 124
Equipements de Bureau	232 682	17 511		13 153	263 346	116 222	25 821			142 043	121 303
Matériels Informatiques	3 198 367	5 308		117 582	3 321 257	2 493 041	381 873			2 874 914	446 343
<b>Sous Total 2</b>	<b>59 358 076</b>	<b>5 160 249</b>	<b>- 138 802</b>	<b>3 032 565</b>	<b>67 412 088</b>	<b>24 580 764</b>	<b>5 281 841</b>	<b>- 138 802</b>		<b>29 723 803</b>	<b>37 688 285</b>
Immobilisations en cours	4 802 985	3 769 347		- 5 339 870	3 232 462						3 232 462
<b>Sous Total 3</b>	<b>64 161 061</b>	<b>8 929 596</b>	<b>- 138 802</b>	<b>-2 307 305</b>	<b>70 644 550</b>	<b>24 580 764</b>	<b>5 281 841</b>	<b>- 138 802</b>		<b>29 723 803</b>	<b>40 920 747</b>
<b>Total Général</b>	<b>67 607 020</b>	<b>8 929 596</b>	<b>- 138 802</b>	<b>- 2 307 305</b>	<b>74 090 509</b>	<b>25 820 614</b>	<b>5 516 788</b>	<b>- 138 802</b>		<b>31 198 600</b>	<b>42 891 909</b>

### 3.2 AUTRES ACTIFS NON COURANT

Cette rubrique regroupe les dépenses engagées avant l'ouverture des nouveaux magasins (frais préliminaires). Ces frais sont résorbés généralement sur une durée de trois ans à partir de la date d'entrée effective du magasin en exploitation.

Le détail des frais préliminaires se présente comme suit :

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Frais préliminaires	1 252 189	712 324
Frais préliminaires en cours	164 332	395 314
Résorption	- 649 032	- 404 411
<b>Total</b>	<b><u>767 489</u></b>	<b><u>703 227</u></b>

### 3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Elles sont classées parmi les actifs non courants lorsqu'elles sont détenues dans l'intention de les conserver durablement.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Titres de participation	61 133 809	48 489 416
Prêts	96 567	88 200
Dépôts et Cautionnements versés	23 616	23 596
Créances rattachées à des participations	125	125
Versement restant sur participations	- 4 850 000	- 7 275 000
Provisions	-48 000	-768 000
<b>Total</b>	<b><u>56 356 117</u></b>	<b><u>40 558 337</u></b>

Les mouvements des titres de participation enregistrés au cours de l'exercice 2009 sont résumés dans le tableau suivant :



Désignations	Valeur au 01-01-2009	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31-12-2009		Total net	Nombre de titres
				Total	Partie N/ libérée		
Sté MONOGROS	987 400		100	987 300		987 300	98 730
Sté ETTHIMAR	30 000			30 000		30 000	6 000
Sté SORIEB	100			100		100	20
Sté IMMOB. MONOPRIX	14 906 500	1 540 000		16 446 500		16 446 500	1 695 797
Sté FILAT.H.EL AYOUM	160 000			160 000		160 000	1 932
Sté SODEA KHLIDIA	935 000			935 000		935 000	3 740
B.T.S.	10 000			10 000		10 000	1 000
Sté DINDY	191 680			191 680		191 680	19 168
COPIT	7 258 163			7 258 163		7 258 163	707 787
S.G.S TOUTA	10 842 573			10 842 573		10 842 573	419 499
Sté MEDIAL	18 000			18 000		18 000	1 800
GEMO	50 000			50 000		50 000	500
Sté SAHARA CONFORT	0	10 974 493		10 974 493		10 974 493	129 994
M.M.T	300 000	130 000		430 000		430 000	43 000
S.H.G.N	3 000 000			3 000 000		3 000 000	300 000
HLC	9 800 000			9 800 000	-4 850 000	4 950 000	98 000
<b>TOTAL</b>	<b>48 489 416</b>	<b>12 644 493</b>	<b>100</b>	<b>61 133 809</b>	<b>-4 850 000</b>	<b>56 283 809</b>	<b>3 526 967</b>
PROVISIONS /REPRISE	768 000			48 000		48 000	
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>47 721 416</b>	<b>12 644 493</b>	<b>100</b>	<b>61 085 809</b>	<b>-4 850 000</b>	<b>56 235 809</b>	

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS-TOUTA, MMT, HLC et TSS « Sahara Confort » sont contrôlées exclusivement par la S.N.M.V.T.

Les provisions sur titres de participation se rapportent uniquement aux participations dans le capital des sociétés ETHIMAR et la MEDIAL. La provision sur les titres de participation SODEA a été reprise suite à la conclusion d'un engagement de cession daté du 22 avril 2008 portant sur ces titres.

Les titres de participation dans le capital de la société SGS - TOUTA, sont évalués à leur coût d'acquisition (nettement supérieur à leur valeur mathématique). Les plus-values potentielles sur les fonds de commerce et le patrimoine immobilier expertisé de la SGS – TOUTA dépassent les pertes comptables enregistrées.

### 3.4 STOCKS DE MARCHANDISES

Au 31 Décembre 2009, les stocks de marchandises s'élèvent à 36 097 982 DT (hors stock emballage & étiquettes) contre 31 286 182 DT au 31 décembre 2008. L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Stocks de marchandises magasins	31 582 382	27 745 347
Stocks de marchandises dépôt	4 515 600	3 540 835
Stocks emballage & étiquettes	151 324	165 262
<b>Valeur brute</b>	<b>36 249 306</b>	<b>31 451 444</b>
<b>Provision</b>	<b>-813 020</b>	<b>-149 808</b>
<b>Valeur nette</b>	<b><u>35 436 286</u></b>	<b><u>31 301 636</u></b>

Les stocks sont valorisés aux derniers prix d'achat qui incluent la TVA non récupérable. Les stocks de marchandises ont été inventoriés au cours du mois de janvier 2010.

### 3.5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Clients promotions	1 849 855	1 328 350
Client ordinaires	1 024 592	482 894
Chèque impayés	151 814	114 293
Autres clients	-53 700	475 050
<b>Valeur brute</b>	<b>2 972 561</b>	<b>2 400 587</b>
<b>Provision</b>	<b>-384 732</b>	<b>-287 484</b>
<b>Valeur nette</b>	<b><u>2 587 829</u></b>	<b><u>2 113 103</u></b>

Les provisions sont constituées en fonction de l'antériorité de la créance et/ou du risque de non recouvrement.

### 3.6 AUTRES ACTIFS COURANTS

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Personnel Avances & acomptes	239 204	235 455
Etat Impôts et Taxes Retenues à la Source	2 258 316	1 576 177
Etat - TVA & Report TFP	493 287	1 710 851
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	1 976 292	1 602 165
Produits à recevoir	6 726 568	3 998 705
Charges constatées d'avance	1 289 712	2 129 477
<b>Total</b>	<b><u>12 983 379</u></b>	<b><u>11 252 830</u></b>

Les produits à recevoir sont constitués principalement des dividendes octroyés par MONOGROS et la SIM dont les montants s'élèvent respectivement à 5 923 800DT et 723 155DT.

### 3.7 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Prêts au personnel	54 803	45 925
Titres de placement	114 800	44 950
<b>Total</b>	<b><u>169 603</u></b>	<b><u>90 875</u></b>

### 3.8 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

<b>Compte bancaire</b>	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
BANQUES	4 859 442	7 811 085
Caisse	1 858 065	1 454 889
Chèques à l'encaissement	210 393	265 743
C.C.P	15 282	8 575
Titres SICAV	5 154	-
<b>Total</b>	<b><u>6 948 336</u></b>	<b><u>9 540 292</u></b>

**3.9 CAPITAUX PROPRES**

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION
<b>Capital Social</b>	<b>18 490 160</b>	<b>18 490 160</b>	-
<b>Réserves</b>	<b>9 768 016</b>	<b>8 723 016</b>	<b>1 045 000</b>
Réserve Légale	1 849 016	1 849 016	-
Réserve Spéciale	1 000 000	1 000 000	-
Réserve ordinaire	6 919 000	5 874 000	1 045 000
<b>Résultats reportés</b>	<b>10 304 886</b>	<b>7 849 234</b>	<b>2 455 652</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>38 563 062</b>	<b>35 062 410</b>	<b>3 500 652</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>14 672 223</b>	<b>13 855 142</b>	<b>817 081</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b><u>53 235 285</u></b>	<b><u>48 917 552</u></b>	<b><u>4 317 733</u></b>

**3.10 EMPRUNTS**

	<u>Encours au 31/12/2009</u>	<u>Reclassement de la partie à moins d'un an</u>	<u>Encours à plus d'un an</u>
Crédit à moyen terme BIAT	15 000 000	-	15 000 000
Crédit à moyen terme BT	3 150 000	- 1 400 000	1 750 000
<b>Total</b>	<b><u>18 150 000</u></b>	<b><u>- 1 400 000</u></b>	<b><u>16 750 000</u></b>

Il s'agit de deux crédits à moyen terme contractés respectivement auprès de la BIAT (en 2009) et de la BANQUE DE TUNISIE (en 2005), tous les deux sont remboursables sur une durée de 7 ans dont 24 mois de franchise.

**3.11 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Fournisseurs Locaux de marchandises	39 193 162	40 072 013
Fournisseurs Etrangers de marchandises	1 062 523	0
Fournisseurs Invest & Frs généraux	2 155 738	2 522 467
Fournisseurs M/ses-Effets à payer	28 200 846	20 582 014
Fournis Invest. & Frs. Gén. Effet à payer	978 147	1 365 237
Fournisseurs Locaux des immobilisations	683 095	3 203 067
Fournisseurs Etrangers des immobilisations	466 200	0
Fours. des immob. Financières Effet à payer	2 000 000	0
Retenues de Garantie/Immobilisations	114 530	87 332
Fournisseurs règlements impayés	-	-750
Fournisseurs -Factures non parvenues	6 401 273	6 175 863
Fournisseurs- Moyens généraux en cours	38 390	14 480
Fournisseurs –Opérations d'importation	12 182	-223 142
Fours locaux Remises et Ristournes	-7 881 899	-5 875 282
Fournisseurs emballage à rendre	-754 128	-713 524
<b>Total</b>	<b><u>72 670 059</u></b>	<b><u>67 209 775</u></b>

**3.12 AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Personnel –Rémunérations dues	47 608	52 966
Personnel Oppositions	7 215	4 475
Congés due & intéressement	963 773	929 850
Etat-Impôts & Taxes retenues a la source	728 478	2 028 556
Etat-Impôts sur les bénéficiaires	2 081 700	2 457 002
Actionnaires Dividendes à payer	917	704
Caisse Nle de Sécurité Sociale	1 206 810	1 072 635
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	1 078 172	708 066
Assurance Groupe	43 354	61 347
Charges à payer	1 752 375	1 885 231
Compte d'attente	9 437	3 888
<b>Total</b>	<b><u>7 919 839</u></b>	<b><u>9 204 720</u></b>

**3.13 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
Echéances à moins d'un an emprunt BT	1 400 000	1 400 000
Banques et caisses	6 105 104	7 403 998
<b>Total</b>	<b><u>7 505 104</u></b>	<b><u>8 803 998</u></b>

**3.14 REVENUS**

Le chiffre d'affaires commercial réalisé en 2009 s'élève à 378 371 049 DT contre 312 333 084 DT en 2008, enregistrant une augmentation de 66 037 965 DT (Soit 21,14 %).

Cette évolution provient essentiellement de l'ouverture de nouveaux magasins à savoir Mini M Ezzohour, Mini M Bou M'hel, Magasin Kantaoui, Mini M Soliman, Magasin L'Aouina, Magasin Msaken, Magasin Central Park ainsi que de l'exploitation sous l'enseigne MONOPRIX des six magasins de la Société Tunisian Shopping Spaces à savoir Korba, Jerba, Feryana, Rdaief, Jarzis et Mednine à partir du Premier juillet 2009.

**3.15 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ces produits totalisant 5 107 660 DT au 31 Décembre 2009 contre 3 795 650 DT à la clôture de l'exercice précédent, ils proviennent essentiellement de la facturation par la SNMVT à ses fournisseurs des actions promotionnelles.

**3.16 COUT DES MARCHANDISES VENDUES-MARGE COMMERCIALE**

Le coût des marchandises vendues de l'exercice 2009 a augmenté de 61 717 315 DT (Soit + 23,69 %) par rapport à ceux de l'exercice précédent, passant de 260 502 810 DT en 2008 à 322 220 125 DT en 2009. La Marge commerciale a augmenté, en 2009, de 4 320 650 DT (Soit +8,34 %), passant de 51 830 274 DT à 56 150 924 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2009 s'élève à 14,84 % contre 16,59 % en 2008.

**3.17 CHARGES FINANCIERES**

Les charges financières totalisent au 31 décembre 2009 un montant de 1 071 205 DT constitué essentiellement par les intérêts de deux crédits à moyen terme:

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
- Intérêts Emprunt BT & BIAT	763 333	357 229
- Intérêts débiteurs et escompte accordés	291 678	267 812
- Pertes de change	16 194	27 346
<b>Total</b>	<b><u>1 071 205</u></b>	<b><u>652 387</u></b>

**3.18 PRODUITS FINANCIERS**

Au 31 décembre 2009, les produits financiers totalisent 6 755 002 DT et se détaillent comme suit :

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>
- Produits de participations	6 662 415	4 332 495
- Produits financiers & Intérêts créditeurs	68 403	61 958
- Revenus des valeurs mobilières de placement	5 050	-
- Escomptes obtenus	-	162
- Plus value/Action SICAV	8 132	-
- Gains de change	11 002	1 647
<b>Total</b>	<b><u>6 755 002</u></b>	<b><u>4 396 262</u></b>

### 3.19 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge de l'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 décembre 2009 à 2 081 700 DT contre 2 457 002 DT au 31 décembre 2008 soit une baisse de 375 302 DT justifiée par la baisse du résultat fiscal de l'exercice qui est passé de 8 190 006 en 2008 à 6 938 500 en 2009

### 3.20 ETAT DE FLUX : COMPOSITION DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Figurent parmi les Liquidités et équivalents de liquidités les soldes comptables des comptes banques, CCP et caisses. Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>Solde au 31/12/2009</u>	<u>Solde au 31/12/2008</u>	<u>Rubrique du Bilan</u>
Banques	5 069 835	8 076 828	Liquidités et équivalents de liquidités
Caisses	1 858 065	1 454 889	Liquidités et équivalents de liquidités
C C P	15 282	8 575	Liquidités et équivalents de liquidités
Titres SICAV	5 154	-	Liquidités et équivalents de liquidités
Découverts	- 6 105 104	- 7 403 998	Concours bancaires
<b>TOTAL</b>	<b><u>843 232</u></b>	<b><u>2 136 294</u></b>	

### 3.21 PARTIE LIEES

La S.N.M.V.T détient des participations dans des sociétés liées avec lesquelles existent des transactions conclues dans un cadre de concurrence normale dont le détail est indiqué ci-après :

- **La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS**

MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T –MONOPRIX ». Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2009 un solde créditeur de 21 937 307 DT.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a approuvé une nouvelle convention régissant les relations commerciales entre la société MONOGROS et la « S.N.M.V.T-MONOPRIX ».

MONOGROS a facturé en 2009 à la « S.N.M.V.T –MONOPRIX » une quote-part des frais marketing s'élevant à 1 751 828 DT HT.

La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 31 907 DT HT.

La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » assume quelques fonctions d'administration pour sa filiale MONOGROS (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

- **La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » détient directement 72,31% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « S.I.M » et indirectement 19,99% par sa filiale MONOGROS**

La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » est locataire de huit locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaules, Sfax El Ain, Laouina et Central Parck auprès de la « S.I.M » moyennant un loyer annuel respectif de :

- 85 085 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- 204 205 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- 200 563 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 à 210 591 DT HT,
- 462 000 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 485 100 DT HT,
- 451 500 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> février 2009 à 474 075 DT HT,
- 321 000 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009 à 337 050 DT HT,
- 530 250 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010 à 556 762 DT HT,
- 620 000 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010 à 651 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » loue une partie de ses bureaux à la « S.I.M » pour un loyer annuel de 13 891 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle cumulative de 5%.

La société « S.I.M » a facturé en 2009 l'assistance technique à la « S.N.M.V.T –MONOPRIX » pour un montant de 200 000 DT HT.

La société « SIM » a facturé le complément des travaux d'aménagement exécutés au cours l'année 2009 dans le magasin du Lac pour une valeur de 621 081 DT HT.

La société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a accordé à la société « S.I.M » une avance de 1 121 000 DT au titre des loyers de l'exercice 2010.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme de 10 000 000 DT fin 2009.

- **La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » détient 22 % de la société SODEA qui est également fournisseur de la société**

En 2009, la société « S.N.M.V.T –MONOPRIX » a réalisé auprès de la SODEA des achats s'élevant à 4 000 320 DT. Au 31 décembre 2009, le fournisseur SODEA accuse un solde débiteur de 477 709 DT.

Un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » le 22 avril 2008 portant sur les modalités de cession et de paiement des 3 740 actions détenues par « S.N.M.V.T-MONOPRIX » dans le capital de la société SODEA.

Dans ce cadre, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a encaissé une avance de 234 000 DT au cours de l'exercice 2009.

- **La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » détient 24,13 % du capital de la société COPIT, et indirectement 7,52% par sa filiale MONOGROS**

La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel respectif de :

- 59 993 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%,
- 20 000 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% à compter de l'exercice 2010,
- 20 000 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% à compter de l'exercice 2010.

- **La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » détient 99,88 % du capital de la « S.G.S TOUTA »**

Le loyer annuel des magasins facturé par S.G.S TOUTA, au cours de l'exercice 2009, à « S.N.M.V.T-MONOPRIX » s'élève à 1 170 000 DT HT et est majoré annuellement de 4%.

La location du siège Charguia auprès de la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 320 000 DT HT. En 2009, la S.G.S TOUTA a facturé 160 000 DT HT comme avance sur le loyer de l'année 2010.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 13 891 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- **La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la « M.M.T » et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS**

En 2009, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 2 636 353 DT auprès de la société « M.M.T ». Au 31 décembre 2009, le fournisseur « M.M.T » accuse un solde débiteur de 234 866 DT.

La « S.N.M.V.T –MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à « M.M.T » moyennant un loyer annuel de 13 230 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 64,05 % du capital de la Société Hammamet Leisure Company « H.L.C » et indirectement 30,71% par sa filiale MONOGROS**

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a souscrit dans le capital de la Société Hammamet Leisure Company « H.L.C » pour 9 700 000 DT en mars 2008 dont le premier quart a été libéré à la souscription et le deuxième quart a été libéré en mars 2009.

- **La société « EXIS » détient directement 77,11 % du capital de la Société « S.N.M.V.T-MONOPRIX »**

La société « EXIS » a facturé à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » 197 803 DT HT relatifs à des travaux d'assistance fournis au cours de l'exercice 2009.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 99,99 % du capital de la Société Tunisian Shopping Spaces « Sahara Confort »**

En 2009 la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la quasi-totalité des actions de la société « Sahara Confort » libérées du quart pour un montant de 10 000 000 DT. A la suite de l'acquisition, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a achevé la libération desdites actions pour un montant de 974 955 DT représentant 75% du capital de la société.

En 2009, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la société « Sahara Confort » des achats de marchandises s'élevant à 1 031 582 DT.

Suite à l'acquisition de la société « Sahara Confort » par la « S.N.M.V.T-MONOPRIX », le Conseil d'Administration a autorisé dans sa réunion du 29 Janvier 2010 la conclusion d'un contrat de gérance libre des magasins de la société « Sahara Confort » par la « S.N.M.V.T-MONOPRIX ».

A ce titre, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a constaté en 2009 une charge pour un montant total de 170 000 DT relative au loyer du deuxième semestre et a avancé à la société « Sahara Confort » un montant de 75 911 DT à ce titre.

- **Emprunts bancaires**

Au cours de l'exercice 2009, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté auprès de la BIAT un crédit bancaire à moyen terme de 15 000 000 DT approuvé par le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010.

- **Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 29 Janvier 2010. Cette rémunération est composée d'une somme annuelle dont le montant total a été fixé au titre de l'exercice 2009 à 196 378 DT brut. Ils bénéficient en outre de voitures de fonction avec prise en charge par la société des frais afférents à ces voitures.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence payés en 2009 au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 40 000 DT.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**Rapport sur les états financiers**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 158 080 287 DT et un résultat bénéficiaire de 14 672 223 DT, ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité des co-commissaires aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

La SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations corporelles et à leur rapprochement aux données comptables. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

A notre avis et sous réserve de l'incidence du point exposé ci-dessus, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2009, la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



**Vérfications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Par ailleurs, les dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières n'ont pas encore été mises en place par la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX ».

**Kalthoum BOUGUERRA**  
**F.M.B.Z-KPMG TUNISIE**

**Mourad FRADI**  
**ECC – MAZARS**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES**  
**ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE**  
**31 DECEMBRE 2009**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009:

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

▪ **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS**

- MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T-MONOPRIX ». Le compte du fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2009 un solde créditeur de 21 937 307 DT.
- Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a approuvé une nouvelle convention régissant les relations commerciales entre la société MONOGROS et la « S.N.M.V.T-MONOPRIX ».
- MONOGROS a facturé en 2009 à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 1 751 828 DT HT.
- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 31 907 DT HT.
- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » assure des services d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale MONOGROS sans aucune rémunération.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 72,31% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « S.I.M » et indirectement 19,99% par sa filiale MONOGROS**

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de huit locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaules, Sfax El Ain, Laouina et Central Parck) auprès de la « S.I.M » moyennant un loyer annuel respectif de :

- 85 085 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- 204 205 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- 200 563 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 à 210 591 DT HT ;
- 462 000 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 485 100 DT HT ;
- 451 500 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> février 2009 à 474 075 DT HT ;
- 321 000 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009 à 337 050 DT HT ;
- 530 250 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010 à 556 762 DT HT ;
- 620 000 DT HT révisé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010 à 651 000 DT HT.

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » loue une partie de ses bureaux à la « S.I.M » pour un loyer annuel de 13 891 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle cumulative de 5%.

- La société « S.I.M » a facturé le complément des travaux d'aménagement exécutés dans le magasin du Lac, au cours de l'exercice 2009, pour un montant de 621 081 DT HT.

- La société « S.I.M » a facturé en 2009 une assistance technique à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » pour un montant de 200 000 DT HT.

- La société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a accordé à la société « S.I.M » une avance de 1 121 000 DT au titre des loyers de l'exercice 2010.

*Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme de 10 000 000 DT fin 2009.*

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 22 % de la société SODEA qui est également fournisseur de la société**

- En 2009, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la SODEA des achats s'élevant à 4 000 320 DT. Au 31 décembre 2009, le fournisseur SODEA accuse un solde débiteur de 477 709 DT.

- Un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » le 22 avril 2008 portant sur les modalités de cession et de paiement des 3 740 actions détenues par « S.N.M.V.T-MONOPRIX » dans le capital de la société SODEA.

Dans ce cadre, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a encaissé une avance de 234 000 DT au cours de l'exercice 2009.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 24,13 % du capital de la société COPIT, et indirectement 7,52% par sa filiale MONOGROS**

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel respectif de :

- 59 993 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- 20 000 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% à compter de l'exercice 2010 ;
- 20 000 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% à compter de l'exercice 2010.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,88 % du capital de la S.G.S TOUTA**

- Le loyer annuel des magasins facturé par S.G.S TOUTA, au cours de l'exercice 2009, à « S.N.M.V.T-MONOPRIX » s'élève à 1 170 000 DT HT et est majoré annuellement de 4%.

- La location du siège Charguia auprès de la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 320 000 DT HT. En 2009, la S.G.S TOUTA a facturé 160 000 DT HT comme avance sur le loyer de l'année 2010.

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 13 891 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la société MONOPRIX MATIERES TRANSFORMEES « M.M.T » et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS**

- En 2009, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 2 636 353 DT auprès de la société « M.M.T ». Au 31 décembre 2009, le fournisseur « M.M.T » accuse un solde débiteur de 234 866 DT.

- La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux à « M.M.T » moyennant un loyer annuel de 13 230 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 64,05 % du capital de la Société Hammamet Leisure Company « H.L.C » et indirectement 30,71% par sa filiale MONOGROS**

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a souscrit dans le capital de la Société Hammamet Leisure Company « H.L.C » pour 9 700 000 DT en mars 2008 dont le premier quart a été libéré à la souscription et le deuxième quart a été libéré en mars 2009.

- **La société « EXIS » détient directement 77,11 % du capital de la Société « S.N.M.V.T-MONOPRIX »**

La société « EXIS » a facturé à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » 197 803 DT HT relatifs à des travaux d'assistance fournis au cours de l'exercice 2009.

- **La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 99,99 % du capital de la Société Tunisian Shopping Spaces « Sahara Confort » TSS**

- En 2009 la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la quasi-totalité des actions de la société « Sahara Confort » libérées du quart pour un montant de 10 000 000 DT. A la suite de l'acquisition, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a achevé la libération desdites actions pour un montant de 974 955 DT représentant 75% du capital de la société.

- En 2009, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la société « Sahara Confort » des achats de marchandises s'élevant à 1 031 582 DT.

- Suite à l'acquisition de la société « Sahara Confort » par la « S.N.M.V.T-MONOPRIX », le Conseil d'Administration a autorisé dans sa réunion du 29 Janvier 2010 la conclusion d'un contrat de gérance libre des magasins de la société « Sahara Confort » par la « S.N.M.V.T-MONOPRIX ».

A ce titre, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a constaté en 2009 une charge pour un montant total de 170 000 DT relative au loyer du deuxième semestre et a avancé à la société « Sahara Confort » un montant de 75 911 DT à ce titre.

- **Emprunts bancaires**

Au cours de l'exercice 2009, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté auprès de la BIAT un crédit bancaire à moyen terme de 15 000 000 DT approuvé par le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010.

- **Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 29 Janvier 2010. Cette rémunération est composée d'une somme annuelle dont le montant total a été fixé au titre de l'exercice 2009 à 196 378 DT brut. Ils bénéficient en outre de voitures de fonction avec prise en charge par la société des frais afférents à ces voitures.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence payés en 2009 au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 40 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciale.

**Kalthoum BOUGUERRA**  
**F.M.B.Z-KPMG TUNISIE**

**Mourad FRADI**  
**ECC - MAZARS**